

ESPACES DU FORT CARRE D'ANTIBES
CHALLENGE FRANCIS FAURE
44 EME FESTIVAL DE LA FLEUR ET DE L'OISEAU

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Le Vendredi 26 OCTOBRE 2018.

- **Engagement** : Impérativement le mardi 30 octobre après midi et le 31 octobre 2018 de 9h à 19h.
- **Engagement Section Posture** :
Mardi 30 Octobre de 14h à 20h et le Mercredi 31 octobre 2018 de 9h à 20h.
- **Jugement** : le jeudi 01 Novembre et le vendredi 02 novembre 2018.
- **Présence du juge Posture** Mr .DECOLLE le samedi matin à la disposition des éleveurs participants.
- **Inauguration** : En présence de Monsieur le Maire le samedi 03 novembre 2018.
- **Portes ouvertes gratuites au public** :
- Samedi 03 novembre 2018 de 09h à 18h.
- Dimanche 04 novembre 2018 de 09h à 17h00
- **Remise des prix** : Le dimanche 04 novembre 2018 à 11h00
- **Décagement** : Dans l'ordre d'éloignement le dimanche 04 novembre 2018 à partir de 17h30.
- **Décagement Section Posture** : Les convoyeurs à partir de 17h, les autres comme ci-dessus.

INSCRIPTIONS :

- L'engagement au concours est fixé : à **3,50 €** par oiseau et **12,00 €** par stam.
- Le Palmarès est obligatoire : Son prix est fixé à **5,00 €**
- Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : **OISEAU CLUB ANTIBES**
- **A partir de 150 Oiseaux inscrits en Concours, le transport, les repas et l'Hébergement du convoyeur sont intégralement pris en charge par L'OISEAU CLUB D'ANTIBES JUAN LES PINS.**

Réception des feuilles d'engagement :

Pour toutes les classes HORS POSTURE à adresser à :

**Denis FAURE
Hameau Les Bleuets
594, chemin des Combes
06 600 ANTIBES**

Portable : 06 20 88 90 13 -- Courriel : denis.faure@ville-antibes.fr

Pour les **CLASSES SECTION POSTURE** à adresser au secrétaire du FPC

SECRETARIAT F.P.C.

Soit par Courriel : fpcsecretariat@gmail.com

Soit par le Site : <https://www.frenchposturecanary.fr/bulletin-d-inscription.html>

Réception des Chèques Bancaires pour toutes les feuilles d'engagement

Le règlement doit impérativement et obligatoirement accompagner toutes les feuilles d'inscriptions y compris les inscriptions de la Section Posture et se fait par envoi d'un Chèque Bancaire à l'ordre de l'OCA, à transmettre à

**Denis FAURE
Hameau Les Bleuets
594, chemin des Combes
06 600 ANTIBES**

JUGES :

- **Canaris de Couleur :** Mr LOUVEL Christian et Mr DONATI Aldo (Italie)
- **Canaris de Postures :** Mr PRINCEN Jacques (Belgique) et Mr DECOLLE Giuseppe (Italie)
- **Psittacidés:** Mr DULIERE Thierry
- **Exotiques:** Mr VAN DEN BIESEN Michel.
- **Colombidés:** Mr. LOPEZ Pierre
- **Indigènes:** Mr MARTIN Alain-Pierre

CHALLENGE « Francis FAURE » :

Toutes sections (sauf chant) au meilleur total : d'1 stam (harmonie comprise) et de 3 individuels d'une même classe ou race excepté pour psittacidés et Exotiques Bec droit (5 oiseaux de la même classe).

Classement des 10 premiers de chacun des groupes.

Attribution du CHALLENGE définitif à l'éleveur vainqueur de 3 éditions.

RENSEIGNEMENTS :

Mr. Denis FAURE: – GSM: 06 20 88 90 13 – Mail: denis.faure@ville-antibes.fr

Mr. Michel PALAUQUI (DDSV) - GSM : 06 83 11 70 03 – Mail: palauqui.michel@orange.fr

Mr Bruno CHETTA (Spéciale Posture) : GSM : 07 61 31 84 74 - Mail : bruno.chetta@sfr.fr

RÉSERVATIONS HOTEL:

Mr Denis FAURE: – GSM: 06 20 88 90 13 – Mail: denis.faure@ville-antibes.fr

RESTAURATION SUR PLACE :

Le Samedi et Dimanche midi. 15 euros par personne.

Le Samedi Soir : Soirée de L'O.C.A 20 euros par personne.

Renseignements et Réservation uniquement auprès de Denis FAURE : 06.20.88.90.13

ou Bruno CHETTA pour la Section Posture : GSM : 07 61 31 84 74 - Mail : bruno.chetta@sfr.fr

RÈGLEMENT INTERIEUR

- Le concours est ouvert à toutes les éleveuses et tous les éleveurs membres d'un club quel que soit leur entité et fédération d'appartenance reconnue par la COM.
- **Pour toutes les sections sauf la POSTURE, la dernière classification U.O.F sera utilisée. Les classes sont téléchargeables sur le site UOF COM France.**
- **Pour la SECTION "CANARIS DE POSTURE», des classes seront ouvertes pour la Spéciale Posture "INTER POSTURE CANARIS SHOW FPC " à voir sur le site FRENCHPOSTURECANARY.FR**
Sur le lien suivant : <https://www.frenchposturecanary.fr/classification-expo-f.p.c..html> elles pourront y être téléchargeables également sur le même lien.
- **Pour la SECTION "CANARIS DE POSTURE" un règlement spécifique pour l'attribution des titres ainsi que des modalités de jugement sera d'application à voir également sur le Site et lien suivant : <https://www.frenchposturecanary.fr/reglement-exposition.html> il pourra y être téléchargeable également sur le même lien. Ce règlement spécifique à la Section Posture n'annulera en rien le présent règlement.**
- Les oiseaux d'espèces protégées de faune européenne (*espèces inscrites à l'arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des espèces protégées*), les oiseaux d'espèces protégées représentées sur le territoire du département de la Guyane (*arrêté du 16 Mai 1986*), ainsi que les oiseaux inscrits à l'annexe A du règlement 337/97 (*Cites*), ne pourront être engagés que par **les éleveurs titulaires du Certificat de Capacité ou de l'autorisation préfectorale de détention pour l'élevage de ces espèces.**
- **La copie de l'autorisation de détention ou du Certificat de Capacité accompagné de l'ouverture d'établissement d'élevage, sera jointe au formulaire d'engagement.**
- **De plus une copie des attestations de marquage justifiant les souches accompagnera les oiseaux.**
- Les variétés de ces espèces présentant des caractères de mutation obtenus par sélection pourront être engagées dans les classes prévues par l'UOF (COM France), sans formalité particulière.
- Cet article est susceptible d'être modifié dans le cadre d'une évolution de la réglementation.
- Ne pourront participer que des oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée et au numéro de souche de l'éleveur ou numéro de son club d'affiliation avec justificatif de cession de bagues N1 ou région, établi par le responsable régional lors de la délivrance de ces bagues.
- Les éleveurs affiliés à un club de l'UOF et baguant à une autre fédération française ou club technique devront fournir une attestation de celui-ci pour justifier de leur numéro de souche.
- L'âge maximal pour le jugement est fixé suivant le règlement de la CNJF.

Charte de Qualité :

- L'OCA respectera la charte des manifestations organisées par l'UOF-COM France adoptée par les Présidents de région.

- L'OCA s'engage à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, aux meilleurs soins, à l'entretien, à la sécurité des oiseaux et à suivre la réglementation sanitaire en vigueur.
- **L'organisation ne sera pas tenue responsable des décès ou des vols éventuels.**

Règlement de la Bourse :

- Seules les personnes identifiées par un badge OCA / FPC seront habilitées pour la vente.
- Un montant de 10 euros par cage louée (maximum 4 oiseaux).
- La bourse est ouverte aux seuls participants du concours, dans la mesure des cages disponibles.
- Les oiseaux devront être de propre élevage, munis de bagues fermées réglementaires, présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable.
- Les oiseaux seront bagués aux diamètres réglementaires et âgés au maximum de 2 ans pour les becs droits, 5 ans pour les petits psittacidés et de 9 ans pour les grands psittacidés.
- L'organisateur se réserve le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspond pas à ces critères.

Formalités Vétérinaires :

Sur le plan sanitaire, la réglementation en vigueur sera appliquée :

- Une attestation de provenance mentionnant l'absence de maladies infectieuses, en particulier la maladie de Newcastle, dans leur département, sera demandée par l'organisateur auprès des DSV concernées,
- L'éleveur exposant devra fournir une déclaration sur l'honneur attestant que ses oiseaux n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant le Salon des Oiseaux2018.
Dans le cas contraire, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire daté de moins de 5 jours attestant de la bonne santé des oiseaux présentés, mentionnant leurs numéros de bagues.
- Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

Toute participation à l'exposition entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le Président de l'O.C.A

A handwritten signature in black ink that reads "Denis Faure". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

Denis FAURE